

# 170<sup>e</sup> séance

## SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE

Projet de loi instituant un système universel de retraite

*Texte du projet de loi - n° 2623 rectifié*

### Article 4

- ① Le code de la sécurité sociale est ainsi modifié :
- ② 1<sup>o</sup> Le 1<sup>o</sup> de l'article L. 200-1 est complété par les mots : « ainsi que, pour les retraites, les assurés mentionnés à l'article L. 611-1 relevant du II de l'article L. 190-1. » ;
- ③ 2<sup>o</sup> Le 19<sup>o</sup> de l'article L. 311-3 est remplacé par les dispositions suivantes :
- ④ « 19<sup>o</sup> Les avocats salariés, sauf pour le risque invalidité-décès et à l'exception des avocats salariés ne relevant pas du II de l'article L. 190-1 ; »
- ⑤ 3<sup>o</sup> Le titre I<sup>er</sup> du livre VI est complété par un chapitre VII ainsi rédigé :
- ⑥ « CHAPITRE VII
- ⑦ « SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE
- ⑧ « *Art. L. 617-1.* – Les prestations de retraite sont calculées et servies aux personnes mentionnées à l'article L. 611-1 relevant du II de l'article L. 190-1 dans les conditions prévues au titre IX du livre I<sup>er</sup>, sous réserve des dispositions du présent chapitre. » ;
- ⑨ 4<sup>o</sup> L'article L. 631-1 est remplacé par les dispositions suivantes :
- ⑩ « *Art. L. 631-1.* – Le régime d'assurance invalidité-décès institué par le présent titre s'applique aux travailleurs indépendants mentionnés à l'article L. 611-1 qui ne relèvent pas des régimes mentionnés aux articles L. 640-1 et L. 651-1.
- ⑪ « Les chapitres III à V du présent titre s'appliquent aux personnes mentionnées à l'article L. 611-1 qui ne relèvent ni du II de l'article L. 190-1, ni des régimes mentionnés aux articles L. 640-1 et L. 651-1. » ;

- ⑫ 5<sup>o</sup> A la première phrase de l'article L. 640-1, les mots : « d'assurance vieillesse et invalidité-décès » sont remplacés par les mots : « d'invalidité-décès et, pour les personnes ne relevant pas des dispositions du II de l'article L. 190-1, d'assurance vieillesse » ;
- ⑬ 6<sup>o</sup> L'article L. 651-1 est complété par les dispositions suivantes :
- ⑭ « et qui ne relèvent pas des dispositions du II de l'article L. 190-1.
- ⑮ « Sont également affiliés au régime d'assurance invalidité-décès de la Caisse nationale des barreaux français les avocats relevant du II de l'article L. 190-1. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 443** présenté par M. Cordier, M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, M. Masson, M. Le Fur, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Minot, M. Breton, M. Lurton, M. Pauget, Mme Tabarot, M. Door, Mme Ramassamy, Mme Valentin, M. Hetzel, M. Sermier, Mme Levy, Mme Bonnivard, M. Boucard, Mme Meunier, M. Lorion, M. Bazin, M. de la Verpillière, Mme Kuster et M. Diard et n° 24938 présenté par M. Vallaud, Mme Rabault, M. Juanico, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Poulangevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory.

Supprimer les alinéas 9 à 11.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 13630** présenté par Mme Autain, n° 13631 présenté par M. Bernalicis, n° 13632 présenté par M. Coquerel, n° 13633 présenté par M. Corbière, n° 13634 présenté par Mme Fiat, n° 13635 présenté par M. Lachaud, n° 13636 présenté par M. Larive, n° 13637 présenté par M. Mélenchon, n° 13638 présenté par Mme Obono, n° 13639 présenté par Mme Panot, n° 13640 présenté par M. Prud'homme, n° 13641 présenté par M. Quatennens, n° 13642 présenté par M. Ratenon, n° 13643 présenté par Mme Ressiguier, n° 13644 présenté par Mme Rubin, n° 13645 présenté par M. Ruffin et n° 13646 présenté par Mme Taurine.

Supprimer l'alinéa 9.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 13647** présenté par Mme Autain, n° 13648 présenté par M. Bernalicis, n° 13649 présenté par M. Coquerel, n° 13650 présenté par M. Corbière, n° 13651 présenté par Mme Fiat, n° 13652 présenté par M. Lachaud, n° 13653 présenté par M. Larive, n° 13654 présenté par M. Mélenchon, n° 13655 présenté par Mme Obono, n° 13656 présenté par Mme Panot, n° 13658 présenté par M. Prud'homme, n° 13659 présenté par M. Quatennens, n° 13660 présenté par M. Ratenon, n° 13661 présenté par Mme Ressiguiier, n° 13662 présenté par Mme Rubin, n° 13663 présenté par M. Ruffin et n° 13664 présenté par Mme Taurine.

Supprimer l'alinéa 10.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 13665** présenté par Mme Autain, n° 13666 présenté par M. Bernalicis, n° 13667 présenté par M. Coquerel, n° 13668 présenté par M. Corbière, n° 13669 présenté par Mme Fiat, n° 13670 présenté par M. Lachaud, n° 13671 présenté par M. Larive, n° 13672 présenté par M. Mélenchon, n° 13673 présenté par Mme Obono, n° 13674 présenté par Mme Panot, n° 13675 présenté par M. Prud'homme, n° 13676 présenté par M. Quatennens, n° 13677 présenté par M. Ratenon, n° 13678 présenté par Mme Ressiguiier, n° 13679 présenté par Mme Rubin, n° 13680 présenté par M. Ruffin et n° 13681 présenté par Mme Taurine.

Supprimer l'alinéa 11.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 228** présenté par M. Brun, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Beauvais, Mme Bonnard, M. Bony, Mme Brenier, M. Cattin, M. Cherpion, M. Descoeur, M. Dive, M. Door, M. Pierre-Henri Dumont, M. de Ganay, Mme Kuster, M. Leclerc, M. de la Verpillière, Mme Meunier, M. Reiss, M. Saddier, Mme Trastour-Isnart et M. Vatin, n° 398 présenté par M. Cordier, Mme Bazin-Malgras, M. Masson, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Minot, M. Breton, M. Lurton, M. Pauget, Mme Tabarot, Mme Ramassamy, M. Hetzel, M. Sermier, Mme Levy, M. Boucard, M. Lorion et M. Diard et n° 11908 présenté par M. Le Fur, M. Bouchet, Mme Valérie Boyer, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Forissier, M. Nury, Mme Poletti, M. Quentin, M. Ramadier, M. Reda, M. Straumann et M. Jean-Pierre Vigier.

Supprimer les alinéas 12 à 15.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 13682** présenté par Mme Autain, n° 13683 présenté par M. Bernalicis, n° 13684 présenté par M. Coquerel, n° 13685 présenté par M. Corbière, n° 13686 présenté par Mme Fiat, n° 13687 présenté par M. Lachaud, n° 13688 présenté par M. Larive, n° 13689 présenté par M. Mélenchon, n° 13690 présenté par Mme Obono, n° 13691 présenté par Mme Panot, n° 13692 présenté par M. Prud'homme, n° 13693 présenté par M. Quatennens, n° 13694 présenté par M. Ratenon, n° 13695 présenté par Mme Ressiguiier, n° 13696 présenté par Mme Rubin, n° 13697 présenté par M. Ruffin, n° 13698 présenté par Mme Taurine et n° 24939 présenté par M. Vallaud, Mme Rabault, M. Juanico, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-

Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory.

Supprimer l'alinéa 12.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 1487** présenté par M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Brenier, M. Brochand, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Door, M. Pierre-Henri Dumont, M. Kamardine, M. Hetzel, Mme Kuster, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Masson, M. Pauget, M. Ramadier, M. Saddier, M. Sermier, M. Straumann, M. Viala, M. Viry, Mme Beauvais, M. Boucard, M. Brun, M. Le Fur, M. Schellenberger, Mme Le Grip, M. Aubert, Mme Poletti, M. Reiss, M. Teissier, Mme Trastour-Isnart, M. Perrut et M. Rolland et n° 3964 présenté par Mme Ménard, Mme Lorho et Mme Thill.

Substituer à l'alinéa 12 les onze alinéas suivants :

« 5° Avant l'article L. 640-1, il est inséré un article L. 640 ainsi rédigé :

« Sont affiliées aux régimes d'assurance vieillesse des professions libérales les personnes ne relevant pas des dispositions du II de l'article L. 190-1 exerçant l'une des professions suivantes :

« 1° Médecin, étudiant en médecine mentionné au 4° de l'article L. 646-1, chirurgien-dentiste, sage-femme, pharmacien, auxiliaire médical, psychothérapeute, psychologue, ergothérapeute, ostéopathe, chiropracteur, diététicien ;

« 2° Notaire, huissier de justice, personne ayant la qualité de commissaire-priseur judiciaire ou habilité à diriger les ventes dans les conditions prévues à l'article L. 321-4 du code de commerce, syndic ou administrateur et liquidateur judiciaire, agréé, greffier, expert devant les tribunaux, expert automobile, personne bénéficiaire de l'agrément prévu par l'article L. 472-1 du code de l'action sociale et des familles, courtier en valeurs, arbitre devant le tribunal de commerce, expert-comptable, agent général d'assurances ;

« 3° Architecte, architecte d'intérieur, économiste de la construction, géomètre, ingénieur-conseil, maître d'œuvre ;

« 4° Artiste non mentionné à l'article L. 382-1, guide conférencier ;

« 5° Vétérinaire ;

« 6° Moniteur de ski titulaire d'un brevet d'État ou d'une autorisation d'exercer mettant en œuvre son activité dans le cadre d'une association ou d'un syndicat professionnel, quel que soit le public auquel il s'adresse ;

« 7° Guide de haute montagne ;

« 8° Accompagnateur de moyenne montagne.

« 5° bis (nouveau) L'article L. 640-1 est ainsi modifié : « Sont affiliées aux régimes invalidité-décès des professions libérales toutes les personnes exerçant l'une des professions visées à l'article L. 640 » ; ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 24940** présenté par Mme Rabault, M. Vallaud, M. Juanico, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli,

M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory, n° 26746 présenté par M. Jumel, n° 30967 présenté par Mme Bello, n° 30968 présenté par M. Brotherson, n° 30969 présenté par M. Bruneel, n° 30970 présenté par Mme Buffet, n° 30971 présenté par M. Chassaigne, n° 30972 présenté par M. Dharréville, n° 30973 présenté par M. Dufrègne, n° 30974 présenté par Mme Faucillon, n° 30976 présenté par Mme Kéclard-Mondésir, n° 30977 présenté par M. Lecoq, n° 30978 présenté par M. Nilor, n° 30979 présenté par M. Peu, n° 30980 présenté par M. Fabien Roussel, n° 30981 présenté par M. Serville et n° 30982 présenté par M. Wulfranc.

Supprimer les alinéas 13 à 15.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 13699** présenté par Mme Autain, n° 13700 présenté par M. Bernalicis, n° 13701 présenté par M. Coquerel, n° 13702 présenté par M. Corbière, n° 13703 présenté par Mme Fiat, n° 13704 présenté par M. Lachaud, n° 13705 présenté par M. Larive, n° 13706 présenté par M. Mélenchon, n° 13707 présenté par Mme Obono, n° 13708 présenté par Mme Panot, n° 13709 présenté par M. Prud'homme, n° 13710 présenté par M. Quatennens, n° 13711 présenté par M. Ratenon, n° 13712 présenté par Mme Ressiguié, n° 13713 présenté par Mme Rubin, n° 13714 présenté par M. Ruffin et n° 13715 présenté par Mme Taurine.

Supprimer l'alinéa 13.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 13716** présenté par Mme Autain, n° 13717 présenté par M. Bernalicis, n° 13718 présenté par M. Coquerel, n° 13719 présenté par M. Corbière, n° 13720 présenté par Mme Fiat, n° 13721 présenté par M. Lachaud, n° 13722 présenté par M. Larive, n° 13723 présenté par M. Mélenchon, n° 13724 présenté par Mme Obono, n° 13725 présenté par Mme Panot, n° 13726 présenté par M. Prud'homme, n° 13727 présenté par M. Quatennens, n° 13728 présenté par M. Ratenon, n° 13729 présenté par Mme Ressiguié, n° 13730 présenté par Mme Rubin, n° 13731 présenté par M. Ruffin, n° 13732 présenté par Mme Taurine, n° 30983 présenté par Mme Bello, n° 30984 présenté par M. Brotherson, n° 30985 présenté par M. Bruneel, n° 30986 présenté par Mme Buffet, n° 30987 présenté par M. Chassaigne, n° 30988 présenté par M. Dharréville, n° 30989 présenté par M. Dufrègne, n° 30990 présenté par Mme Faucillon, n° 30991 présenté par M. Jumel, n° 30992 présenté par Mme Kéclard-Mondésir, n° 30993 présenté par M. Lecoq, n° 30994 présenté par M. Nilor, n° 30995 présenté par M. Peu, n° 30996 présenté par M. Fabien Roussel, n° 30997 présenté par M. Serville et n° 30998 présenté par M. Wulfranc.

Supprimer l'alinéa 14.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 10731** présenté par Mme Taurine, n° 10734 présenté par M. Ruffin, n° 10780 présenté par Mme Rubin, n° 10800 présenté par Mme Ressiguié, n° 10837 présenté par M. Ratenon, n° 10839 présenté par M. Quatennens, n° 10840 présenté par M. Prud'homme, n° 10845 présenté par Mme Panot, n° 10847 présenté par Mme Obono, n° 10848 présenté par M. Mélenchon, n° 10849 présenté par M. Larive, n° 10854 présenté par M. Lachaud, n° 10859 présenté par Mme Fiat, n° 11075

présenté par M. Corbière, n° 11128 présenté par M. Coquerel, n° 11186 présenté par M. Bernalicis et n° 11187 présenté par Mme Autain.

Supprimer l'alinéa 15.

### Article 5

- ① Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :
- ② 1<sup>o</sup> La section 3 du chapitre II du titre III du livre VII est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée :
  - ③ « Sous-section 4
  - ④ « Système universel de retraite
- ⑤ « Art. L. 732–64. – Les prestations de retraite sont calculées et servies aux personnes non salariées agricoles mentionnées au II de l'article L. 190–1 du code de la sécurité sociale et occupées dans les exploitations ou entreprises mentionnées à l'article L. 722–15 et au premier alinéa de l'article L. 781–31 du présent code dans les conditions prévues au titre IX du livre I<sup>er</sup> du code de la sécurité sociale, sous réserve des dispositions de la présente sous-section. » ;
- ⑥ 2<sup>o</sup> Après le 2<sup>o</sup> de l'article L. 742–3, il est inséré un 3<sup>o</sup> ainsi rédigé :
- ⑦ « 3<sup>o</sup> Le titre IX du livre I<sup>er</sup> du code de la sécurité sociale pour les assurés mentionnés au II de l'article L. 190–1 du même code. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 491** présenté par Mme Dalloz, Mme Louwagie, M. Pauget, Mme Valentin, M. Vatin, M. Viry, M. Straumann, M. Sermier, M. Masson, M. Lurton, M. Kamardine, M. Hetzel, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Corneloup, M. Cordier, M. Cinieri, M. Breton, Mme Brenier, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Beauvais, M. Bazin, M. Le Fur, M. Brun, Mme Kuster, M. Schellenberger, Mme Poletti, M. Aubert, M. Reiss et M. Perrut, n° 950 présenté par M. Vallaud, Mme Rabault, M. Juanico, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés, n° 3905 présenté par Mme Lorho et Mme Ménard, n° 13484 présenté par Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet et M. Pajot, n° 15726 présenté par Mme Autain, n° 15727 présenté par M. Bernalicis, n° 15728 présenté par M. Coquerel, n° 15729 présenté par M. Corbière, n° 15730 présenté par Mme Fiat, n° 15731 présenté par M. Lachaud, n° 15732 présenté par M. Larive, n° 15733 présenté par M. Mélenchon, n° 15734 présenté par Mme Obono, n° 15735 présenté par Mme Panot, n° 15736 présenté par M. Prud'homme, n° 15737 présenté par M. Quatennens, n° 15738 présenté par M. Ratenon, n° 15739 présenté par Mme Ressiguié, n° 15740 présenté par Mme Rubin, n° 15741 présenté par M. Ruffin, n° 15742 présenté par Mme Taurine, n° 31015 présenté par Mme Bello,

n° 31016 présenté par M. Brotherson, n° 31017 présenté par M. Bruneel, n° 31018 présenté par Mme Buffet, n° 31019 présenté par M. Chassaigne, n° 31020 présenté par M. Dharréville, n° 31021 présenté par M. Dufrière, n° 31022 présenté par Mme Faucillon, n° 31023 présenté par M. Jumel, n° 31024 présenté par M. Lecoq, n° 31025 présenté par M. Nilor, n° 31026 présenté par M. Peu, n° 31027 présenté par M. Fabien Roussel, n° 31028 présenté par M. Serville et n° 31029 présenté par M. Wulfranc.

Supprimer cet article.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 15675** présenté par Mme Autain, n° 15676 présenté par M. Bernalicis, n° 15677 présenté par M. Coquerel, n° 15678 présenté par M. Corbière, n° 15680 présenté par Mme Fiat, n° 15681 présenté par M. Lachaud, n° 15682 présenté par M. Mélenchon, n° 15683 présenté par Mme Obono, n° 15684 présenté par Mme Panot, n° 15685 présenté par M. Prud'homme, n° 15686 présenté par M. Quatennens, n° 15687 présenté par M. Ratenon, n° 15688 présenté par Mme Ressiguié, n° 15689 présenté par Mme Rubin, n° 15690 présenté par M. Ruffin et n° 15691 présenté par Mme Taurine.

Supprimer l'alinéa 1.

**Amendement n° 24941** présenté par Mme Rabault, M. Vallaud, M. Juanico, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Poulangevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Supprimer les alinéas 2 à 5.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 591** présenté par M. Dive, M. Minot, M. Door, M. Cinieri, M. Kamardine, Mme Brenier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie, M. Bony, M. Hetzel, M. Menuel, M. Lurton, M. Pauget, M. Cordier, Mme Valentin, M. Sermier, M. Descoeur, Mme Kuster, Mme Beauvais, M. Schellenberger, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Bonnard, Mme Corneloup, Mme Meunier, M. Masson, M. Viry, Mme Poletti, M. Perrut, M. Bazin, M. Diard et M. de Ganay, n° 15692 présenté par Mme Autain, n° 15693 présenté par M. Bernalicis, n° 15694 présenté par M. Coquerel, n° 15695 présenté par M. Corbière, n° 15696 présenté par Mme Fiat, n° 15697 présenté par M. Lachaud, n° 15698 présenté par M. Larive, n° 15699 présenté par M. Mélenchon, n° 15700 présenté par Mme Obono, n° 15701 présenté par Mme Panot, n° 15702 présenté par M. Prud'homme, n° 15703 présenté par M. Quatennens, n° 15704 présenté par M. Ratenon, n° 15705 présenté par Mme Ressiguié, n° 15706 présenté par Mme Rubin, n° 15707 présenté par M. Ruffin et n° 15708 présenté par Mme Taurine.

Supprimer l'alinéa 2.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 592** présenté par M. Dive, M. Minot, M. Door, M. Cinieri, M. Kamardine, Mme Brenier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie,

M. Bony, M. Hetzel, M. Menuel, M. Lurton, M. Pauget, M. Cordier, Mme Valentin, M. Sermier, M. Descoeur, Mme Kuster, Mme Beauvais, M. Schellenberger, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Bonnard, Mme Corneloup, Mme Meunier, M. Masson, Mme Poletti, M. Viry, M. Perrut, M. Bazin, M. Diard et M. de Ganay, n° 15709 présenté par Mme Autain, n° 15710 présenté par M. Bernalicis, n° 15711 présenté par M. Coquerel, n° 15712 présenté par M. Corbière, n° 15713 présenté par Mme Fiat, n° 15714 présenté par M. Lachaud, n° 15715 présenté par M. Larive, n° 15716 présenté par M. Mélenchon, n° 15717 présenté par Mme Obono, n° 15718 présenté par Mme Panot, n° 15719 présenté par M. Prud'homme, n° 15720 présenté par M. Quatennens, n° 15721 présenté par M. Ratenon, n° 15722 présenté par Mme Ressiguié, n° 15723 présenté par Mme Rubin, n° 15724 présenté par M. Ruffin et n° 15725 présenté par Mme Taurine.

Supprimer l'alinéa 3.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 18276** présenté par Mme Autain, n° 18277 présenté par M. Bernalicis, n° 18278 présenté par M. Coquerel, n° 18279 présenté par M. Corbière, n° 18280 présenté par Mme Fiat, n° 18281 présenté par M. Lachaud, n° 18282 présenté par M. Larive, n° 18283 présenté par M. Mélenchon, n° 18284 présenté par Mme Obono, n° 18285 présenté par Mme Panot, n° 18286 présenté par M. Prud'homme, n° 18287 présenté par M. Quatennens, n° 18288 présenté par M. Ratenon, n° 18289 présenté par Mme Ressiguié, n° 18290 présenté par Mme Rubin, n° 18291 présenté par M. Ruffin et n° 18292 présenté par Mme Taurine.

Supprimer l'alinéa 4.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 11883** présenté par M. Le Fur, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnard, M. Bouchet, Mme Valérie Boyer, M. Breton, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Forissier, M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Kuster, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Masson, M. Nury, M. Minot, M. Pauget, M. Perrut, Mme Poletti, M. Quentin, M. Ramadier, M. Reda, M. Sermier, M. Straumann, Mme Valentin, M. Vatin et M. Jean-Pierre Vigier et n° 11907 présenté par M. Brun, M. Bazin, Mme Beauvais, M. Bony, Mme Brenier, M. Cattin, M. Cherpion, M. Descoeur, M. Dive, M. Door, M. Pierre-Henri Dumont, M. de Ganay, M. Leclerc, M. de la Verpillière, Mme Meunier, M. Reiss, M. Saddier et Mme Trastour-Isnart.

À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« universel ».

**Amendement n° 24942** présenté par Mme Rabault, M. Vallaud, M. Juanico, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Poulangevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo,

Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« universel de retraite »,

les mots :

« de retraite par points ».

**Sous-amendement n° 42578** présenté par M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , individualisé et par capitalisation ».

**Sous-amendement n° 42579** présenté par M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« dont la valeur diminuera en même temps que le montant des pensions ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 18293** présenté par Mme Autain, n° 18294 présenté par M. Bernalicis, n° 18295 présenté par M. Coquerel, n° 18296 présenté par M. Corbière, n° 18297 présenté par Mme Fiat, n° 18298 présenté par M. Lachaud, n° 18299 présenté par M. Larive, n° 18300 présenté par M. Mélenchon, n° 18303 présenté par Mme Obono, n° 18304 présenté par Mme Panot, n° 18305 présenté par M. Prud'homme, n° 18306 présenté par M. Quatennens, n° 18307 présenté par M. Ratenon, n° 18308 présenté par Mme Ressiguier, n° 18309 présenté par Mme Rubin, n° 18310 présenté par M. Ruffin et n° 18311 présenté par Mme Taurine.

Supprimer l'alinéa 5.

**Amendement n° 24943** présenté par Mme Rabault, M. Vallaud, M. Juanico, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Paulangevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Supprimer les alinéas 6 et 7.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 21543** présenté par Mme Autain, n° 21544 présenté par M. Bernalicis, n° 21545 présenté par M. Coquerel, n° 21546 présenté par M. Corbière, n° 21547 présenté par Mme Fiat, n° 21548 présenté par M. Lachaud, n° 21549 présenté par M. Larive, n° 21550 présenté par M. Mélenchon, n° 21551 présenté par Mme Panot, n° 21552 présenté par M. Prud'homme, n° 21553 présenté par Mme Obono, n° 21554 présenté par M. Quatennens, n° 21555 présenté par M. Ratenon, n° 21556 présenté par Mme Ressiguier, n° 21557 présenté par Mme Rubin, n° 21558 présenté par M. Ruffin et n° 21559 présenté par Mme Taurine.

Supprimer l'alinéa 6.

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 21560** présenté par Mme Autain, n° 21561 présenté par M. Bernalicis, n° 21562 présenté par M. Coquerel, n° 21563 présenté par M. Corbière, n° 21564 présenté par Mme Fiat, n° 21565 présenté par M. Lachaud, n° 21566 présenté par M. Larive, n° 21567 présenté par M. Mélenchon, n° 21568 présenté par Mme Obono, n° 21569 présenté par Mme Panot, n° 21570 présenté par M. Prud'homme, n° 21571 présenté par M. Quatennens, n° 21572 présenté par M. Ratenon, n° 21573 présenté par Mme Ressiguier, n° 21574 présenté par Mme Rubin, n° 21575 présenté par M. Ruffin et n° 21576 présenté par Mme Taurine.

Supprimer l'alinéa 7.

## Article 6

① I. – Le code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

② 1<sup>o</sup> Après le titre I<sup>er</sup> du livre VII, il est rétabli un titre II ainsi rédigé :

③ « TITRE II

④ « ASSURANCE VIEILLESSE  
DES FONCTIONNAIRES, MAGISTRATS  
ET MILITAIRES RELEVANT DU SYSTÈME  
UNIVERSEL DE RETRAITE

⑤ « CHAPITRE I<sup>ER</sup>

⑥ « *Champ d'application*

⑦ « *Art. L. 721-1.* – Sont affiliés au régime d'assurance vieillesse prévu au présent titre, y compris lorsque les services sont accomplis à titre accessoire ou en dehors du territoire de la France métropolitaine ou d'une des collectivités mentionnées à l'article L. 751-1 ou sont rémunérés en tout ou partie par un organisme de droit privé, les agents publics relevant du II de l'article L. 190-1 et des catégories suivantes :

⑧ « 1<sup>o</sup> Fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

⑨ « 2<sup>o</sup> Fonctionnaires relevant de l'article 2 de la loi n° 53-39 du 3 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Présidence du Conseil) ;

⑩ « 3<sup>o</sup> Fonctionnaires relevant du troisième alinéa de l'article 8 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ;

⑪ « 4<sup>o</sup> Magistrats relevant de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

⑫ « 5<sup>o</sup> Militaires relevant de la quatrième partie du code de la défense.

⑬ « *Art. L. 721-2.* – Le présent titre ne s'applique pas, au titre des activités mentionnées aux 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> du présent article, aux agents publics mentionnés à l'article L. 721-1 qui :

- 14 « 1<sup>o</sup> Exercent une activité professionnelle indépendante ou une activité professionnelle salariée dans le cadre d'un contrat de droit privé ou de droit public, à l'exception des militaires sous contrat et des fonctionnaires de l'État et des magistrats détachés sur contrat de droit public auprès d'une administration ou d'un établissement public de l'État situé dans une collectivité d'outre-mer autre que celles mentionnées à l'article L. 751-1 ;
- 15 « 2<sup>o</sup> Sont détachés dans une fonction publique élective locale ;
- 16 « 3<sup>o</sup> Sauf accord international contraire, sont détachés auprès d'une administration ou d'un organisme implanté sur le territoire d'un État étranger ou auprès d'un organisme international.
- 17 « *Art. L. 721-3.* – Les prestations de retraite des personnes mentionnées à l'article L. 721-1 sont calculées et servies dans les conditions prévues au titre IX du livre I<sup>er</sup>, sous réserve des dispositions du présent titre. » ;
- 18 2<sup>o</sup> Le 1<sup>o</sup> de l'article L. 142-1 est complété par les mots : « , notamment au titre du système universel de retraite, y compris pour les assurés mentionnés au titre II du livre VII ».
- 19 II. – Le titre I<sup>er</sup> du livre I<sup>er</sup> du code des pensions civiles et militaires de retraite est complété par un article L. 3 *bis* ainsi rédigé :
- 20 « *Art. L. 3 bis.* – Le présent code n'est pas applicable :
- 21 « 1<sup>o</sup> À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les assurés nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- 22 « 2<sup>o</sup> À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les assurés nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975. »
- 23 III. – Au troisième alinéa de l'article 8 de l'ordonnance n<sup>o</sup> 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les mots : « et le régime de retraite sont déterminés » sont remplacés par les mots : « est déterminé ».
- 24 IV. – Par dérogation au 1<sup>o</sup> de l'article L. 721-1 du code de la sécurité sociale, le titre II du livre VII de ce code ne s'applique pas aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers qui occupent au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et après cette date un emploi permanent à temps non complet dans lequel ils ont été nommés avant cette date et au titre duquel ils relevaient, au 31 décembre 2024, respectivement du dernier alinéa de l'article 107 de la loi n<sup>o</sup> 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du dernier alinéa de l'article 108 de la loi n<sup>o</sup> 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces fonctionnaires territoriaux et hospitaliers relèvent, au titre de cet emploi, du titre V du livre III du code de la sécurité sociale jusqu'à la date à laquelle ils cessent d'occuper cet emploi et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2039.
- 25 V. – Par dérogation au 1<sup>o</sup> de l'article L. 721-2 du code de la sécurité sociale, le titre V du livre III de ce code ne s'applique pas aux fonctionnaires et magistrats qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sont détachés sur un contrat de droit public conclu ou renouvelé antérieurement au 31 décembre 2024. Ces fonctionnaires et magistrats relèvent, au titre de ce contrat et jusqu'à son terme, du titre II du livre VII du même code.

## ANALYSE DES SCRUTINS

### Scrutin public n° 2664

sur l'amendement n° 24940 de Mme Rabault et les amendements identiques suivants à l'article 4 du projet de loi instituant un système universel de retraite (première lecture).

Nombre de votants : . . . . .	97
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	97
Majorité absolue : . . . . .	49
Pour l'adoption : . . . . .	29
Contre : . . . . .	68

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Groupe La République en marche (299)

*Contre* : 52

Mme Caroline Abadie, M. Jean-Philippe Ardouin, M. Julien Borowczyk, M. Florent Boudié, Mme Brigitte Bourguignon, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Philippe Chalumeau, Mme Annie Chapelier, Mme Fannette Charvier, Mme Christine Cloarec-Le Nabour, M. Dominique Da Silva, Mme Dominique David, M. Frédéric Descrozaille, M. Loïc Dombreval, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, Mme Catherine Fabre, Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel, M. Alexandre Freschi, Mme Albane Gaillot, M. Guillaume Gouffier-Cha, Mme Carole Grandjean, Mme Nadia Hai, Mme Véronique Hammerer, Mme Christine Hennion, M. Alexandre Holroyd, Mme Monique Iborra, M. Jean-Michel Jacques, M. François Jolivet, Mme Fadila Khattabi, Mme Anne-Christine Lang, M. Jean-Charles Larsonneur, Mme Célia de Lavergne, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Marion Lenne, Mme Sereine Mauborgne, M. Thierry Michels, Mme Florence Morlighem, Mme Cendra Motin, Mme Claire O'Petit, Mme Catherine Osson, M. Xavier Paluszkiwicz, Mme Zivka Park, M. Rémy Rebeyrotte, M. Jean Terlier, M. Stéphane Testé, M. Vincent Thiébaud, Mme Huguette Tiegna, Mme Nicole Trisse, Mme Corinne Vignon et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 2

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale) et M. Olivier Véran (membre du Gouvernement).

#### Groupe Les Républicains (104)

*Pour* : 13

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, Mme Josiane Corneloup, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Vincent Descœur, M. Philippe Gosselin, M. Patrick Hetzel, Mme Brigitte Kuster, Mme Constance Le Grip, M. Emmanuel Maquet, M. Maxime Minot, M. Alain Ramadier et M. Patrice Verchère.

*Contre* : 2

M. Nicolas Forissier et M. Éric Woerth.

#### Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

*Contre* : 13

M. Erwan Balanant, M. Stéphane Baudu, Mme Sarah El Haïry, Mme Nathalie Elimas, Mme Nadia Essayan, Mme Isabelle Florennes, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Patrick Loiseau, Mme Aude Luquet, M. Frédéric Petit, Mme Josy Poueyto et Mme Michèle de Vaucouleurs.

*Non-votant(s)* : 1

M. Sylvain Waserman (président de séance).

#### Groupe Socialistes et apparentés (30)

*Pour* : 4

M. Alain David, M. Régis Juanico, M. Serge Letchimy et Mme Hélène Vainqueur-Christophe.

#### Groupe UDI, Agir et indépendants (27)

*Contre* : 1

Mme Agnès Firmin Le Bodo.

#### Groupe Libertés et territoires (20)

*Pour* : 4

M. Michel Castellani, Mme Jeanine Dubié, M. Yannick Favennec Becot et Mme Sylvia Pinel.

#### Groupe La France insoumise (17)

*Pour* : 3

M. Éric Coquerel, Mme Caroline Fiat et M. Adrien Quatennens.

#### Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

*Pour* : 3

M. Alain Bruneel, M. Jean-Paul Dufregné et M. Stéphane Peu.

#### Non inscrits (18)

*Pour* : 2

M. Nicolas Meizonnet et Mme Emmanuelle Ménard.

### Scrutin public n° 2665

sur l'amendement n° 13699 de Mme Autain et les amendements identiques suivants à l'article 4 du projet de loi instituant un système universel de retraite (première lecture).

Nombre de votants : . . . . .	100
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	81
Majorité absolue : . . . . .	41
Pour l'adoption : . . . . .	11
Contre : . . . . .	70

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe La République en marche (299)***Contre* : 55

Mme Caroline Abadie, M. Jean-Philippe Ardouin, M. Pascal Bois, M. Julien Borowczyk, M. Florent Boudié, Mme Brigitte Bourguignon, M. Bertrand Bouyx, M. Jean-René Cazeneuve, M. Philippe Chalumeau, Mme Annie Chapelier, Mme Fannette Charvier, M. Dominique Da Silva, Mme Dominique David, M. Frédéric Descrozaillé, M. Loïc Dombreval, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Catherine Fabre, Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel, M. Alexandre Freschi, Mme Albane Gaillot, M. Guillaume Gouffier-Cha, Mme Carole Grandjean, Mme Nadia Hai, Mme Véronique Hammerer, Mme Christine Hennion, M. Alexandre Holroyd, Mme Monique Iborra, M. Jean-Michel Jacques, M. François Jolivet, Mme Fadila Khattabi, Mme Anne-Christine Lang, M. Jean-Charles Larosneur, Mme Célia de Lavergne, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Marion Lenne, M. Roland Lescure, M. Jacques Maire, Mme Sereine Mauborgne, M. Thierry Michels, Mme Florence Morlighem, Mme Cendra Motin, Mme Claire O'Petit, Mme Catherine Osson, M. Xavier Paluszkiewicz, Mme Zivka Park, M. Alain Perea, M. Jean-François Portarrieu, M. Rémy Rebeyrotte, M. Jean Terlier, M. Stéphane Testé, M. Vincent Thiébaud, Mme Nicole Trisse, Mme Corinne Vignon, Mme Martine Wonner et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 2

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale) et M. Olivier Véran (membre du Gouvernement).

**Groupe Les Républicains (104)***Pour* : 1

M. Patrice Verchère.

*Contre* : 2

M. Nicolas Forissier et M. Éric Woerth.

*Abstention* : 14

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, M. Bernard Brochand, Mme Josiane Corneloup, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Vincent Descœur, M. Philippe Gosselin, M. Patrick Hetzel, Mme Brigitte Kuster, Mme Constance Le Grip, M. Emmanuel Maquet, M. Maxime Minot, M. Alain Ramadier et M. Stéphane Viry.

**Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)***Contre* : 12

M. Stéphane Baudu, Mme Sarah El Haïry, Mme Nathalie Elimas, Mme Nadia Essayan, Mme Isabelle Florennes, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Patrick Loiseau, Mme Aude Luquet, M. Bruno Millienne, M. Jimmy Pahun et Mme Josy Poueyto.

*Non-votant(s)* : 1

M. Sylvain Waserman (président de séance).

**Groupe Socialistes et apparentés (30)***Pour* : 3

M. Alain David, M. Régis Juanico et Mme Héléne Vainqueur-Christophe.

*Abstention* : 2

Mme Marietta Karamanli et M. Serge Letchimy.

**Groupe UDI, Agir et indépendants (27)***Contre* : 1

Mme Agnès Firmin Le Bodo.

**Groupe Libertés et territoires (20)***Pour* : 2

M. Michel Castellani et Mme Sylvia Pinel.

*Abstention* : 1

M. Yannick Favennec Becot.

**Groupe La France insoumise (17)***Pour* : 3

M. Éric Coquerel, Mme Caroline Fiat et M. Adrien Quatennens.

**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)***Pour* : 2

M. Jean-Paul Dufrière et M. Stéphane Peu.

**Non inscrits (18)***Abstention* : 2

M. Nicolas Meizonnet et Mme Emmanuelle Ménard.

**Scrutin public n° 2666**

sur l'amendement n° 13716 de Mme Autain et les amendements identiques suivants à l'article 4 du projet de loi instituant un système universel de retraite (première lecture).

Nombre de votants : . . . . .	96
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	85
Majorité absolue : . . . . .	43
Pour l'adoption : . . . . .	14
Contre : . . . . .	71

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe La République en marche (299)***Contre* : 51

Mme Caroline Abadie, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Jean-Philippe Ardouin, M. Julien Borowczyk, M. Florent Boudié, Mme Brigitte Bourguignon, M. Bertrand Bouyx, M. Jean-René Cazeneuve, M. Philippe Chalumeau, Mme Annie Chapelier, Mme Fannette Charvier, M. Dominique Da Silva, Mme Dominique David, M. Frédéric Descrozaillé, M. Loïc Dombreval, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Catherine Fabre, Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel, M. Alexandre Freschi, Mme Albane Gaillot, M. Éric Girardin, M. Guillaume Gouffier-Cha, Mme Carole Grandjean, Mme Véronique Hammerer, Mme Christine Hennion, M. Alexandre Holroyd, Mme Monique Iborra, M. Jean-Michel Jacques, M. François Jolivet, Mme Fadila Khattabi, Mme Anne-Christine Lang, M. Jean-Charles Larosneur, Mme Célia de Lavergne, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Marion Lenne, M. Jacques Maire, Mme Sereine Mauborgne, M. Jean-Michel Mis, Mme Florence Morlighem, Mme Cendra Motin, Mme Claire O'Petit, Mme Catherine Osson, M. Xavier Paluszkiewicz, Mme Zivka Park, M. Jean-François Portarrieu, M. Rémy Rebeyrotte, M. Jean Terlier, Mme Nicole Trisse, Mme Corinne Vignon, Mme Martine Wonner et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 2

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale) et M. Olivier Véran (membre du Gouvernement).

**Groupe Les Républicains (104)***Pour* : 1

M. Patrice Verchère.

*Contre* : 4

M. Nicolas Forissier, Mme Brigitte Kuster, M. Maxime Minot et M. Éric Woerth.

*Abstention* : 10

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, M. Bernard Brochand, Mme Josiane Corneloup, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Vincent Descœur, M. Patrick Hetzel, M. Emmanuel Maquet, M. Aurélien Pradié et M. Stéphane Viry.

**Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)***Contre* : 15

M. Erwan Balanant, M. Stéphane Baudu, M. Bruno Duvergé, Mme Nathalie Elimas, Mme Nadia Essayan, Mme Isabelle Florennes, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Patrick Loiseau, Mme Aude Luquet, M. Bruno Millienne, M. Jimmy Pahun, Mme Josy Poueyto, Mme Michèle de Vaucouleurs et Mme Laurence Vichnievsky.

*Non-votant(s)* : 1

M. Sylvain Waserman (président de séance).

**Groupe Socialistes et apparentés (30)***Pour* : 3

M. Alain David, M. Régis Juanico et Mme Hélène Vainqueur-Christophe.

**Groupe UDI, Agir et indépendants (27)***Contre* : 1

Mme Agnès Firmin Le Bodo.

**Groupe Libertés et territoires (20)***Pour* : 2

M. Michel Castellani et Mme Sylvia Pinel.

*Abstention* : 1

M. Yannick Favennec Becot.

**Groupe La France insoumise (17)***Pour* : 3

M. Éric Coquerel, Mme Caroline Fiat et M. Adrien Quatennens.

**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)***Pour* : 3

M. Alain Bruneel, M. Pierre Dharréville et M. Jean-Paul Dufrière.

**Non inscrits (18)***Pour* : 2

M. Nicolas Meizonnet et Mme Emmanuelle Ménard.

**Scrutin public n° 2667***sur l'article 4 du projet de loi instituant un système universel de retraite (première lecture).*

Nombre de votants : . . . . . 100

Nombre de suffrages exprimés : . . . . . 99

Majorité absolue : . . . . . 50

Pour l'adoption : . . . . . 68

Contre : . . . . . 31

L'Assemblée nationale a adopté.

**Groupe La République en marche (299)***Pour* : 52

Mme Caroline Abadie, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Jean-Philippe Ardouin, M. Pascal Bois, M. Julien Borowczyk, Mme Brigitte Bourguignon, M. Bertrand Bouyx, M. Jean-René Cazeneuve, M. Philippe Chalumeau, Mme Annie Chapelier, Mme Fannette Charvier, M. Dominique Da Silva, Mme Dominique David, M. Frédéric Descrozaillie, M. Loïc Dombrevail, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Catherine Fabre, Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel, M. Alexandre Freschi, Mme Albane Gaillot, M. Éric Girardin, M. Guillaume Gouffier-Cha, Mme Carole Grandjean, Mme Nadia Hai, Mme Véronique Hammerer, Mme Christine Hennion, M. Alexandre Holroyd, Mme Monique Iborra, M. Jean-Michel Jacques, Mme Anne-Christine Lang, M. Jean-Charles Larsonneur, Mme Célia de Lavergne, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Marion Lenne, M. Roland Lescure, M. Jacques Maire, Mme Sereine Mauborgne, M. Thierry Michels, M. Jean-Michel Mis, Mme Florence Morlighem, Mme Cendra Motin, Mme Claire O'Petit, Mme Catherine Osson, M. Xavier Paluszkiwicz, Mme Zivka Park, M. Jean-François Portarrieu, M. Rémy Rebeyrotte, M. Jean Terlier, Mme Nicole Trisse, Mme Corinne Vignon, Mme Martine Wonner et M. Jean-Marc Zulesi.

*Contre* : 1

Mme Fadila Khattabi.

*Non-votant(s)* : 2

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale) et M. Olivier Véran (membre du Gouvernement).

**Groupe Les Républicains (104)***Contre* : 15

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, M. Bernard Brochand, Mme Josiane Corneloup, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Vincent Descœur, M. Nicolas Forissier, M. Patrick Hetzel, Mme Brigitte Kuster, M. Emmanuel Maquet, M. Maxime Minot, M. Aurélien Pradié, M. Patrice Verchère, M. Stéphane Viry et M. Éric Woerth.

**Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)***Pour* : 15

M. Erwan Balanant, M. Stéphane Baudu, M. Bruno Duvergé, Mme Nathalie Elimas, Mme Nadia Essayan, Mme Isabelle Florennes, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Patrick Loiseau, Mme Aude Luquet, M. Bruno Millienne, M. Jimmy Pahun, Mme Josy Poueyto, Mme Michèle de Vaucouleurs et Mme Laurence Vichnievsky.

*Non-votant(s)* : 1

M. Sylvain Waserman (président de séance).

**Groupe Socialistes et apparentés (30)***Contre* : 5

M. Alain David, M. Régis Juanico, Mme Marietta Karamanli, M. Serge Letchimy et Mme Hélène Vainqueur-Christophe.

**Groupe UDI, Agir et indépendants (27)**

*Pour* : 1

Mme Agnès Firmin Le Bodo.

**Groupe Libertés et territoires (20)**

*Contre* : 3

M. Michel Castellani, M. Yannick Favennec Becot et Mme Sylvia Pinel.

**Groupe La France insoumise (17)**

*Contre* : 3

M. Éric Coquerel, Mme Caroline Fiat et M. Adrien Quatennens.

**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)**

*Contre* : 3

M. Alain Bruneel, M. Pierre Dharréville et M. Jean-Paul Dufrègne.

**Non inscrits (18)**

*Contre* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

*Abstention* : 1

M. Nicolas Meizonnet.

**Scrutin public n° 2668**

*sur l'amendement de suppression n°491 de Mme Dalloz et les amendements identiques suivants à l'article 5 du projet de loi instituant un système universel de retraite (première lecture).*

Nombre de votants : . . . . .	90
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	90
Majorité absolue : . . . . .	46
Pour l'adoption : . . . . .	29
Contre : . . . . .	61

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe La République en marche (299)**

*Contre* : 48

Mme Caroline Abadie, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Julien Borowczyk, M. Bertrand Bouyx, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Jean-René Cazeneuve, M. Philippe Chalumeau, Mme Annie Chapelier, Mme Fannette Charvier, M. Dominique Da Silva, M. Yves Daniel, M. Frédéric Descrozaillie, M. Loïc Dombreval, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Catherine Fabre, Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel, M. Alexandre Freschi, Mme Albane Gaillot, M. Éric Girardin, M. Guillaume Gouffier-Cha, M. Fabien Gouttefarde, Mme Carole Grandjean, Mme Marie Guévenoux, Mme Nadia Hai, Mme Véronique Hammerer, M. Alexandre Holroyd, Mme Monique Iborra, Mme Fadila Khattabi, Mme Anne-Christine Lang, M. Jean-Charles Larssonneur, M. Roland Lescure, Mme Monique Limon, M. Sylvain Maillard, M. Jacques Maire, Mme Sereine Mauborgne, M. Jean-Michel Mis, Mme Florence Morlighem, Mme Claire O'Petit, Mme Catherine Osson, Mme Zivka Park, M. Jean-François Portarriue, M. Rémy Rebeyrotte, M. Vincent Thiébaud, Mme Huguette Tiegna, Mme Nicole Trisse, Mme Corinne Vignon et Mme Martine Wonner.

*Non-votant(s)* : 2

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale) et M. Olivier Véran (membre du Gouvernement).

**Groupe Les Républicains (104)**

*Pour* : 16

M. Damien Abad, M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, M. Bernard Brochand, Mme Josiane Corneloup, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Vincent Descœur, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Brigitte Kuster, Mme Constance Le Grip, M. Emmanuel Maquet, M. Maxime Minot, M. Aurélien Pradié, M. Patrice Verchère, M. Stéphane Viry et M. Éric Woerth.

**Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)**

*Contre* : 12

M. Stéphane Baudu, Mme Nathalie Elimas, Mme Nadia Essayan, Mme Isabelle Florennes, M. Patrick Loiseau, Mme Aude Luquet, M. Philippe Michel-Kleisbauer, M. Patrick Mignola, M. Bruno Millienne, M. Jimmy Pahun, Mme Michèle de Vaucouleurs et Mme Laurence Vichnievsky.

*Non-votant(s)* : 1

M. Sylvain Waserman (président de séance).

**Groupe Socialistes et apparentés (30)**

*Pour* : 3

M. Alain David, M. Régis Juanico et M. Serge Letchimy.

**Groupe UDI, Agir et indépendants (27)**

*Contre* : 1

Mme Agnès Firmin Le Bodo.

**Groupe Libertés et territoires (20)**

*Pour* : 1

Mme Sylvia Pinel.

**Groupe La France insoumise (17)**

*Pour* : 4

M. Éric Coquerel, M. Alexis Corbière, Mme Caroline Fiat et M. Adrien Quatennens.

**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)**

*Pour* : 3

M. Alain Bruneel, M. Jean-Paul Dufrègne et M. Stéphane Peu.

**Non inscrits (18)**

*Pour* : 2

M. Nicolas Meizonnet et Mme Agnès Thill.

**Scrutin public n° 2669**

*sur l'article 5 du projet de loi instituant un système universel de retraite (première lecture).*

Nombre de votants : . . . . .	106
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	94
Majorité absolue : . . . . .	48
Pour l'adoption : . . . . .	74
Contre : . . . . .	20

L'Assemblée nationale a adopté.

**Groupe La République en marche (299)***Pour* : 58

Mme Caroline Abadie, Mme Sophie Beaudouin-Hubiere, M. Christophe Blanchet, M. Julien Borowczyk, M. Éric Bothorel, M. Florent Boudié, Mme Brigitte Bourguignon, M. Bertrand Bouyx, Mme Pascale Boyer, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Philippe Chalumeau, Mme Annie Chapelier, Mme Fannette Charvier, Mme Mireille Clapot, Mme Christine Cloarec-Le Nabour, M. Dominique Da Silva, M. Loïc Dombreval, Mme Catherine Fabre, Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel, M. Alexandre Freschi, M. Raphaël Gérard, M. Éric Girardin, M. Guillaume Gouffier-Cha, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marie Guévenoux, Mme Véronique Hammerer, M. Pierre Henriot, M. Alexandre Holroyd, Mme Fadila Khattabi, Mme Anissa Khedher, Mme Anne-Christine Lang, M. Jean-Charles Larssonneur, Mme Célia de Lavergne, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Martine Leguille-Balloy, M. Roland Lescure, Mme Monique Limon, M. Jacques Marilossian, M. Thierry Michels, M. Jean-Michel Mis, Mme Florence Morlighem, Mme Cendra Motin, Mme Claire O'Petit, Mme Catherine Osson, Mme Zivka Park, M. Benoît Potterie, M. Rémy Rebeyrotte, M. Bertrand Sorre, M. Bruno Studer, M. Jean Terlier, M. Vincent Thiébaud, Mme Nicole Trisse, Mme Corinne Vignon, Mme Martine Wonner et M. Jean-Marc Zulesi.

*Contre* : 1

Mme Dominique David.

*Non-votant(s)* : 2

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale) et M. Olivier Véran (membre du Gouvernement).

**Groupe Les Républicains (104)***Pour* : 1

Mme Constance Le Grip.

*Contre* : 5

M. Bernard Brochand, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Marc Le Fur, M. Patrice Verchère et M. Stéphane Viry.

*Abstention* : 8

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, Mme Josiane Corneloup, M. Vincent Descœur, M. Nicolas Forissier, M. Emmanuel Maquet, M. Maxime Minot et M. Alain Ramadier.

**Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)***Pour* : 10

M. Erwan Balanant, Mme Sarah El Haïry, Mme Nathalie Elimas, Mme Nadia Essayan, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Patrick Loiseau, Mme Aude Luquet, M. Bruno Millienne et Mme Maud Petit.

*Contre* : 1

M. Frédéric Petit.

*Non-votant(s)* : 1

M. Sylvain Waserman (président de séance).

**Groupe Socialistes et apparentés (30)***Contre* : 4

M. Alain David, M. Régis Juanico, M. Serge Letchimy et M. Boris Vallaud.

**Groupe UDI, Agir et indépendants (27)***Pour* : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et Mme Nicole Sanquer.

**Groupe Libertés et territoires (20)***Pour* : 3

Mme Jeanine Dubié, Mme Frédérique Dumas et M. M'jid El Guerrab.

*Abstention* : 3

M. Michel Castellani, M. Bertrand Pancher et Mme Sylvia Pinel.

**Groupe La France insoumise (17)***Contre* : 3

M. Alexis Corbière, Mme Caroline Fiat et M. Adrien Quatennens.

**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)***Contre* : 4

M. Alain Bruneel, M. Pierre Dharréville, M. Jean-Paul Dufrègne et M. Stéphane Peu.

**Non inscrits (18)***Contre* : 2

M. Nicolas Meizonnet et Mme Agnès Thill.

*Abstention* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

**MISES AU POINT**

(*Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du Règlement de l'Assemblée nationale*)

Mme Dominique David et M. Frédéric Petit ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».